

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-six

Le 30 mars

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 24 mars 2026

Date d'affichage 24 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 32

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Yann DRUET, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Ayhan AYDAR, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, Cédric EVANO et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Martial LEFEVRE a respectivement donné pouvoir à : Michel PATARD-LEGENDRE.

Absents excusés : Martial LEFEVRE.

Secrétaire de séance : Françoise DUPARC et Noëlle LE MAULF.

N° 2026-037 – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Le recours à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est prévu dans le cadre de la procédure de choix du titulaire d'une convention de délégation de service public ou de concession de service. La CDSP est chargée d'analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles, techniques et financières et d'émettre un avis sur les candidatures et les offres.

Conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Commission est composée, par le Maire ou son représentant et par 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le conseil municipal au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Le président de la Commission peut également désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Ces personnalités sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT que la Commission de Délégation de Service Public doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDERANT que la nomination des membres de la Commission de Délégation de Service Public doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

DECIDE de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Liste 1 : Candidats :

Titulaires :

- Caroline POITEVIN
- Thierry RENOUF
- Françoise DUPARC
- Claude L'HIRONDEL
- Clémence HEROUT

Suppléants :

- Stéphanie FREMONT
- Justine PREVEL
- Martial LEFEVRE
- Gérald RASOANAIVO
- Cédric EVANO

Le résultat des votes est le suivant :

- Votants : 33
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 33
- Sièges à pourvoir : 10 (5 titulaires et 5 suppléants)

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Quotient électoral	Nombre de sièges
Liste 1	33	3.30	10

SONT DECLARES ELUS :

Mesdames Caroline POITEVIN, Françoise DUPARC, Claude L'HIRONDEL et Clémence HEROUT et Monsieur Thierry RENOUF en qualité de membres titulaires ;

Mesdames Stéphanie FREMONT et Justine PREVEL et Messieurs Martial LEFEVRE, Gérald RASOANAIVO et Cédric EVANO en qualité de membres suppléants, pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président de droit, de la Commission de Délégation de Service Public à caractère permanent.

PRECISE que pourront participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités et un ou plusieurs agents de la Ville désignés par le président de la Commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

PRECISE que lorsqu'ils y sont invités par le président de la Commission de Délégation de Service Public, le comptable public et un représentant du Ministre en charge de la concurrence dans le Département (Direction départementale de protection des populations) peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission de Délégation de Service Public. Leurs observations sont alors consignées au procès-verbal.

Ifs, le 30 mars 2026

Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Françoise DUPARC

Michel PATARD-LEGENDRE



Noëlle LE MAULF

Rendue exécutoire le : 11/04/2026
Affichée le : 11/04/2026

Acte à classer**2026-037**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-01T14-33-21.00 (MI268753284)**Identifiant unique de l'acte :** 014-211403415-20260401-2026-037-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Élection des membres de la Commission de Délégation
de Service Public (CDSP)**Date de décision :** 01/04/2026**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.3. Commission d'appel d'offres - DSP**Identifiant unique de l'acte antérieur**
:**Acte :** [2026-037.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/04/26 à 13:54

Par **LELONG EMILIE****Transmis**

Date 01/04/26 à 14:33

Par **LELONG EMILIE****Accusé de réception**

Date 01/04/26 à 14:40